

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	9 mai 2023
Date de l'affichage de la convocation	9 mai 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI (**arrivée à 19h09**), Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19h42**), Monsieur Hassan FERE (**arrivée à 19h13**), Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI (**arrivée à 19h34**), **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Caroline DIGARD donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Nasser ZOUBIR donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENT:

Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23_07905-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023

OBJET : APPROBATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ FORAIN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2224-18,
Vu la délibération n°2023-38/03-15 en date du 28 mars 2023 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public Halles et Marché de Villeparisis et ses annexes, conclu avec la société LOISEAU MARCHÉ SAS,

Vu l'article 18 du contrat susvisé qui prévoit de fixer le tarif journalier des droits de place et des autres tarifs (animations, déchets...),

Vu l'avis favorable de la Commission du Marché Forain quant à l'augmentation de 15 % des tarifs des droits de place du marché forain, qui s'est tenue le 27 avril 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 3 mai 2023,

Considérant que cette augmentation est justifiée par les investissements que prendra à sa charge le délégataire lors de la gestion du marché forain de la Ville de Villeparisis et compte tenu de l'inflation subie par l'ensemble des marchés.

Considérant que la ville a réalisé des investissements dans le cadre de la rénovation de la halle du marché, à savoir la prise en charge de 47 ciels d'étals sur les stands des commerçants et celle concernant les frais de déplacement des vitrines réfrigérées des commerçants abonnés.

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Approuve l'augmentation des tarifs des droits de place du marché de Villeparisis, soit une hausse de 15 %.

Article 2 :

Autorise le délégataire à mettre en œuvre la grille tarifaire actualisée suivante à compter du 1^{er} juin 2023 :

Projet Grille tarifaire réactualisée hausse de 15 % applicable au 01/06/2023

Droits de places couvertes :

Par place de deux mètres de façade sur allée principale, transversale ou de passage et donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres.

Commerçants abonnés

Par fraction de 2 mètres	Centre-Ville (en euros HT)
1 ^{ère} place	2,96
2 ^{ème} place	6,31
3 ^{ème} place	10,50
4 ^{ème} place	15,45
5 ^{ème} place	21,94
Suivantes : +	7,26

Places découvertes (tous marchés) :

Par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres :

Commerçants non abonnés : 2,09 HT

Supplément pour places ouvertes ou découvertes 1,44 HT

Droits de stationnement ou de déchargement par véhicule (tous marchés) :

Commerçant Abonné et Non Abonné par séance de marché : 1,53 HT

Taxe déchets :

Par mètre linéaire, par séance, par commerçant abonné et non abonné : 0,14 HT

Animation (tous marchés) :

Par commerçant abonné ou non et par séance : 1,60 HT

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

27 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire).

7 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie DEVAUX Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230517-23_07905-DE
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023